



## RAPPORT FINANCIER 2025

<b>Comptes consolidés 2025</b>	47
Rapport de gestion groupe	49
Rapport des commissaires aux comptes	54
Comptes consolidés	57
<b>Comptes sociaux 2025</b>	79
Rapport des commissaires aux comptes	80
Comptes sociaux	83



# COMPTES CONSOLIDÉS 2025

Ateliers parisiens  
Atelier de gravure



## SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION GROUPE

Introduction	50
<b>1. Périmètre et méthode de consolidation</b>	<b>50</b>
1.1 Entités entrant dans le périmètre de consolidation	50
1.1.1 Activités des filiales	50
1.1.2 Les filiales en chiffres	50
1.2 Méthode de l'intégration globale	51
<b>2. Compte de résultat et bilan consolidés</b>	<b>51</b>
2.1 Compte de résultat consolidé	51
2.2 Bilan consolidé	52
<b>3. Perspectives</b>	<b>52</b>
<b>4. Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>53</b>

## INTRODUCTION

En application de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, l'établissement public La Monnaie de Paris est tenu d'établir des comptes consolidés avec la SCI Voie Romaine et la SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière.

Toutes ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre 2025.

### 1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les entités suivantes :

- EPIC La Monnaie de Paris, entité consolidante ;
- SCI Voie Romaine ;
- SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière.

#### 1.1 ENTITÉS ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

##### 1.1.1 ACTIVITÉS DES FILIALES

La SCI Voie Romaine a pour objet :

- l'acquisition directe ou indirecte de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de toutes parts dans des sociétés civiles ou immobilières ;
- la construction sur tous terrains, l'aménagement, l'entretien de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la détention, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location et la cession de ses biens immobiliers et de ses parts dans des sociétés civiles ou immobilières ;
- exceptionnellement, la vente des biens pouvant lui appartenir, l'emprunt de toutes sommes auprès de tous prêteurs, bancaires ou autres, en vue de permettre l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur des biens visés ci-dessus, et la constitution de toute garantie personnelle ou réelle portant sur tout actif de la Société, la constitution de tous types de sûretés immobilières ou mobilières (en ce notamment compris des nantissements de comptes ou de valeurs ou des cautionnements) au profit de tous tiers (en ce compris des établissements bancaires ou d'assurance, et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet social susvisé, à l'exclusion de toute opération pouvant faire perdre à la société son caractère civil.

La SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière a pour objet, en France et à l'étranger :

- la gestion, en qualité de mandataire, de tous immeubles bâtis ou non ; en conséquence, elle peut notamment consentir toutes locations, accepter tout échange, passer tous marchés destinés à l'entretien des locaux gérés, tous marchés, commandes et contrats avec tous fournisseurs ;
- la réalisation de toute mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de pilotage ;
- la réalisation de toute mission de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- la réalisation de toute mission d'audit et de suivi technique, d'étude de faisabilité, d'études d'ingénierie, de maître d'œuvre de conception et d'exécution relative à un projet de construction dans le domaine immobilier ;
- la réalisation, en qualité d'intermédiaire-mandataire, de toutes transactions portant sur tous immeubles bâtis ou non, appartenant à des tiers ;
- tous services, études, prestations, mises à disposition, assistances techniques, expertises et conseils en découlant, le tout en matière immobilière ;
- et, plus généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient, industrielles, économiques, juridiques, financières, civiles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet spécifié ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

##### 1.1.2 LES FILIALES EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2025, date de clôture de l'exercice, le capital social, les capitaux propres et le résultat net des filiales s'établissent ainsi :

Les filiales en chiffres (EN EUROS)	Capital social	Capitaux propres	Résultat net
SCI Voie Romaine	11 815 001	11 814 094	-636
SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière	50 000	49 129	-92

### 1.2 MÉTHODE DE L'INTÉGRATION GLOBALE

Les deux filiales sont détenues de manière directe à 100 % par l'EPIC La Monnaie de Paris, la méthode de l'intégration globale est celle qui a été retenue.

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN CONSOLIDÉS

### 2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

#### COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS	31/12/2024	31/12/2025
Chiffre d'affaires	193 935 641	197 186 317
Autres produits d'exploitation	-4 352 845	-316 002
Achats consommés	-101 302 750	-104 472 711
Charges externes	-29 830 649	-32 310 876
Charges de personnel	-36 447 170	-36 986 838
Autres charges d'exploitation	-3 981 361	-2 190 484
Impôts et taxes	-4 589 858	-4 612 113
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-7 399 278	-7 577 857
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 031 730</b>	<b>8 719 436</b>
Charges et produits financiers	-277 033	-867 623
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>5 754 697</b>	<b>7 851 813</b>
Charges et produits exceptionnels	1 102 093	
Impôt sur les bénéfices	-1 778 708	-1 749 090
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>5 078 082</b>	<b>6 102 723</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>5 078 082</b>	<b>6 102 723</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>5 078 082</b>	<b>6 102 723</b>

Le chiffre d'affaires 2025 du groupe Monnaie de Paris s'élève à 197,2 M€, en croissance de 1,7 % par rapport à 2024. La poursuite du développement de l'activité de monnaies courantes étrangères a plus que compensé l'impact de la baisse de la commande de l'État, la baisse des ventes de médailles et la baisse des revenus divers. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des monnaies de collection et des mini-médailles s'est maintenu au niveau de l'exercice 2024.

Le résultat d'exploitation 2025 du groupe Monnaie de Paris s'élève à 8,7 M€ contre 6 M€ en 2024, principalement grâce à la croissance de l'activité et à la baisse des royalties versées au titre des ventes de monnaies de collection et de mini-médailles.

Tenant compte des impôts différés, le résultat net 2025 du groupe Monnaie de Paris s'élève à 6,1 M€ contre 5,1 M€ en 2024, soit une croissance de 20 %. Il représente 3,1 % du chiffre d'affaires, contre 2,6 % en 2024.

## 2.2 BILAN CONSOLIDÉ

### BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

EN EUROS	31/12/2024	31/12/2025
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé		
Écarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	4 739 983	6 660 035
Immobilisations corporelles	180 012 552	180 501 713
Immobilisations financières	1 626 860	1 742 615
Titres mis en équivalence		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>186 379 395</b>	<b>188 904 363</b>
Stocks et en-cours	94 967 949	110 866 544
Clients et comptes rattachés	19 997 616	18 546 622
Autres créances et comptes de régularisation	13 851 627	10 806 294
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	33 202 660	30 737 644
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>348 399 247</b>	<b>359 861 467</b>

## 3. PERSPECTIVES

Le Conseil d'Administration de la Monnaie de Paris a adopté le 21 décembre 2022 un nouveau plan stratégique pour la période 2023-2027, dénommé « Ambition 2027 ».

Ambition 2027 est un plan de développement, de croissance et de diversification, qui s'articule autour de quatre piliers stratégiques.

1 - Développer l'activité : 200 M€ de chiffre d'affaires en 2027

Ce développement concerne les activités historiques de la Monnaie de Paris (+15% de chiffre d'affaires d'ici 2027), mais surtout les activités nouvelles qui devraient atteindre un chiffre d'affaires de 40 M€.

Pour les activités historiques, il s'agira :

- de maintenir, grâce à l'exportation, un niveau d'activité en matière de monnaies courantes d'environ 1 milliard de pièces par an malgré la baisse continue du volume de la commande de l'État ;
- de développer l'offre de monnaies de collection ;
- d'augmenter de 50% nos ventes en ligne ;
- d'élargir notre distribution vers de nouveaux canaux physiques.

La diversification vers des activités nouvelles doit permettre de créer des relais de croissance :

- lancement d'une offre de métal-investissement aux épargnants français et internationaux ;

- inauguration du projet immobilier sur le site de Pessac, avec la livraison d'une première phase portant sur 15 000 m<sup>2</sup> de surfaces industrielles, d'accueil d'entreprises innovantes et de bureaux.

2 - Apporter un meilleur service à nos clients : 95% des livraisons dans les délais en 2027

L'activité monopolistique de frappe de l'Euro pour l'État ne représente plus qu'un quart du chiffre d'affaires du groupe Monnaie de Paris. La conquête et la fidélisation de clients toujours plus nombreux est donc indispensable pour prendre le relais de la commande publique. C'est pourquoi Ambition 2027 met les clients du groupe au centre de ses préoccupations :

- en cherchant à mieux les connaître et en structurant des offres de monnaies de collection en fonction des cibles de clientèle ;
- en apportant aux clients une qualité de service aux meilleurs standards ;
- en contribuant à l'animation de la communauté des numismates et des collectionneurs ;
- en modernisant l'outil de production du groupe.

3- Accélérer notre transition écologique : -50% d'émission de carbone en 2030

Le groupe Monnaie de Paris s'engage résolument dans la transition écologique en se fixant un objectif de baisse de 50% de ses émissions de gaz à effet de

### BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

EN EUROS	31/12/2024	31/12/2025
	Capital	160 556 913
Primes liées au capital		
Écart de réévaluation		
Réserves	1 886 737	6 964 819
Réserves de conversion groupe		
Résultat de l'exercice	5 078 082	6 102 723
Autres		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>167 521 732</b>	<b>173 624 455</b>
Intérêts hors groupe		
Autres fonds propres	96 173 000	96 173 000
Provisions	32 253 477	33 089 434
Emprunts et dettes financières	45 000	1 637 108
Fournisseurs et comptes rattachés	15 899 496	14 028 224
Autres dettes et comptes de régularisation	36 506 542	41 309 246
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>348 399 247</b>	<b>359 861 467</b>

serre à l'horizon 2030. Conforme aux engagements des Accords de Paris, cet objectif sera atteint par l'utilisation accrue de métaux et de cartons recyclés, par une relocalisation progressive en Europe des approvisionnements et par une modification des modes de transport utilisés : réduction des transports aérien et routier et développement des transports verts.

Le groupe se fixe aussi comme objectif d'éliminer totalement l'usage du plastique non recyclé dans ses conditionnements et packagings, de réduire de 80% le volume de ses déchets non recyclés, et de diminuer de 30% sa consommation d'énergie.

4- Être une entreprise où il fait bon travailler

La Monnaie de Paris mène depuis plusieurs années une politique culturelle ouverte sur la société et favorise par ses actions l'éducation artistique et culturelle, le maintien et la transmission de savoir-faire dans le domaine des métiers d'art, l'accès à la culture des publics empêchés ou éloignés. Entreprise citoyenne, elle entend poursuivre et renforcer ses actions.

La Monnaie de Paris va également renforcer son engagement en faveur d'une entreprise inclusive : actions en faveur de l'emploi de personnes en

situation de handicap (atteindre les 6% d'effectifs en situation de handicap), de jeunes éloignés de l'emploi avec l'accueil de 70 jeunes chaque année, de l'égalité femmes/hommes en instaurant une proportion de promotions de femmes supérieure à la moyenne et en faveur de la prévention de toute forme de discrimination : racisme, antisémitisme et homophobie notamment.

Sa politique des ressources humaines sera renouvelée pour accompagner la transformation de l'entreprise : développement et satisfaction des collaborateurs, promotion de la diversité, attention aux conditions de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le plan de développement Ambition 2027 devra aussi permettre de parachever la transformation du modèle économique du groupe Monnaie de Paris vers une croissance récurrente et rentable :

- les investissements vont doubler sur les cinq ans du plan, pour atteindre, en valeur cumulée, près de 70 M€ ;
- le résultat net restera positif pendant la durée du plan, avec un objectif d'environ 1,5% du chiffre d'affaires à l'horizon 2026-2027.

## 4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux autorités de tutelle de la Monnaie de Paris,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement public Groupe Monnaie de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 b) de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Votre établissement constitue des provisions pour risques et charges ainsi que pour dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.7.5, 2.9, 2.10 et 3.10 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible à ce jour, et à revoir les calculs effectués par votre établissement. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes

consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Levallois-Perret, Paris, le 24 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars et Cagnat & Associés  
Yann SEMELIN & Frédéric DROUGARD



Ateliers parisiens  
Atelier de gravure

## SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

<b>Bilan consolidé</b>	58
<b>Compte de résultat consolidé</b>	59
<b>Annexe</b>	60
<b>1. Faits significatifs concernant l'exercice 2025</b>	60
<b>2. Règles et méthodes comptables</b>	60
2.1 Référentiel comptable	60
2.2 Périmètre et méthodes de consolidation	61
2.3 Écarts d'acquisition	61
2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles	61
2.5 Ensembles immobiliers de Paris et de Pessac	62
2.6 Immobilisations financières	63
2.7 Stocks et en-cours	63
2.8 Opérations en devises	64
2.9 Créances	64
2.10 Provisions pour risques et charges	65
2.11 Impôts différés	65
2.12 Autres points	65
2.13 Événements postérieurs à la clôture	65
<b>3. Détail des postes du bilan</b>	66
3.1 Immobilisations incorporelles	66
3.2 Immobilisations corporelles	66
3.3 Immobilisations financières	67
3.4 Stocks et en-cours	67
3.5 Créances clients	68
3.6 État des échéances des créances	68
3.7 Disponibilités	69
3.8 Fonds propres	71
3.9 Autres fonds propres	71
3.10 Provisions pour risques et charges au passif	72
3.11 Avances et acomptes reçus	73
3.12 État des échéances des dettes	73
3.13 Produits à recevoir	73
3.14 Charges à payer	73
<b>4. Détail des postes du compte de résultat</b>	74
4.1 Chiffre d'affaires	74
4.2 Charges de personnel et effectif	74
4.3 Impôts et taxes	74
4.4 Charges et produits financiers	75
4.5 Charges et produits exceptionnels	75
4.6 Impôt sur les bénéfices	76
4.7 Engagements hors bilan	77

**BILAN ACTIF CONSOLIDÉ**

EN EUROS	Réf. Annexe	31/12/2024		31/12/2025	
			Valeurs nettes		Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé					
Écarts d'acquisition					
Immobilisations incorporelles	3.1	4 739 983		6 660 035	
Immobilisations corporelles	3.2	180 012 552		180 501 713	
Immobilisations financières	3.3	1 626 860		1 742 615	
Titres mis en équivalence					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>186 379 395</b>		<b>188 904 363</b>	
Stocks et en-cours	3.4	94 967 949		110 866 544	
Clients et comptes rattachés	3.5	19 997 616		18 546 622	
Autres créances et comptes de régularisation		13 851 627		10 806 294	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	3.7	33 202 660		30 737 644	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>348 399 247</b>		<b>359 861 467</b>	

**BILAN PASSIF CONSOLIDÉ**

EN EUROS	Réf. Annexe	31/12/2024		31/12/2025	
Capital	3.8	160 556 913		160 556 913	
Primes liées au capital					
Écart de réévaluation					
Réserves		1 886 737		6 964 819	
Réserves de conversion groupe					
Résultat de l'exercice		5 078 082		6 102 723	
Autres					
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>167 521 732</b>		<b>173 624 455</b>	
Intérêts hors groupe					
Autres fonds propres	3.9	96 173 000		96 173 000	
Provisions	3.10	32 253 477		33 089 434	
Emprunts et dettes financières		45 000		1 637 108	
Fournisseurs et comptes rattachés		15 899 496		14 028 224	
Autres dettes et comptes de régularisation		36 506 542		41 309 246	
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>348 399 247</b>		<b>359 861 467</b>	

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

EN EUROS	Réf. Annexe	31/12/2024		31/12/2025	
Chiffre d'affaires	4.1	193 935 641		197 186 317	
Autres produits d'exploitation		-4 352 845		-316 002	
Achats consommés		-101 302 750		-104 472 711	
Charges externes		-29 830 649		-32 310 876	
Charges de personnel	4.2	-36 447 170		-36 986 838	
Autres charges d'exploitation		-3 981 361		-2 190 484	
Impôts et taxes	4.3	-4 589 858		-4 612 113	
Variations nettes des amortissements et des dépréciations		-7 399 278		-7 577 857	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 031 730</b>		<b>8 719 436</b>	
Charges et produits financiers	4.4	-277 033		-867 623	
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>5 754 697</b>		<b>7 851 813</b>	
Charges et produits exceptionnels	4.5	1 102 093			
Impôt sur les bénéfices	4.6	-1 778 708		-1 749 090	
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>5 078 082</b>		<b>6 102 723</b>	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition					
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>5 078 082</b>		<b>6 102 723</b>	
Intérêts minoritaires					
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>5 078 082</b>		<b>6 102 723</b>	

## ANNEXE

### 1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2025

Le chiffre d'affaires 2025 du groupe Monnaie de Paris s'élève à 197,2 M€, et est en croissance de 1,7 % par rapport à 2024 (193,9 M€), année marquée par l'engouement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, et le succès des collections de monnaies et mini-médailles lancées par le groupe Monnaie de Paris. Le chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 40 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2025, soit 78,2 M€. Cette performance s'explique par la poursuite de la croissance de l'activité de monnaies courantes étrangères, qui a plus que compensé l'impact de la baisse de la commande de l'État, la baisse des ventes de médailles, et la baisse des revenus divers. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des monnaies de collection et des mini-médailles est stable par rapport à 2024, mais en forte avance par rapport au budget (+10%).

En 2025, 1,54 milliard de pièces de monnaies courantes ont été produites, dont 70%, soit 1,1 milliard de pièces de monnaies courantes étrangères, un niveau comparable à 2024. Le chiffre d'affaires des monnaies courantes étrangères s'est élevé à 54,5 M€, en croissance de 32 % ou 13,1 M€ par rapport à 2024. Dans le même temps, la commande de l'État a diminué de 17 % à 461 millions de pièces, et a représenté un chiffre d'affaires de 39,7 M€, contre 45,1 M€ en 2024, soit une baisse de 5,4 M€.

Le chiffre d'affaires des monnaies de collection s'élève à 82,1 M€, un niveau comparable à celui réalisé en

2024 (81,7 M€). La commercialisation des collections Paris 2024 a pris fin au 31 mars 2025. Le maintien du chiffre d'affaires entre les deux exercices s'explique par le succès des nouvelles collections lancées en 2025 et par l'attrait pour les métaux précieux, qui a bénéficié aux ventes de monnaies en or, tous millésimes confondus.

Le chiffre d'affaires des produits d'art s'élève à 14,5 M€, en baisse de 13 % par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires des mini-médailles est stable par rapport à 2024 à 6 M€, grâce aux ventes réalisées avec les sites culturels et touristiques. La production de mini-médailles atteint un nouveau record à 5,8 millions d'unités. Le chiffre d'affaires des décorations est en hausse de 17 % par rapport à 2024 à 3,5 M€, avec 168 000 unités produites sur l'exercice, soit presque le double du volume produit en 2024. Le chiffre d'affaires des médailles est en baisse de 33 % à 4,8 M€ : ventes dans le cadre des Jeux de Paris 2024 sans équivalent en 2025.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à 6,3 M€, en baisse de 29 % par rapport à 2024, en raison d'opérations non récurrentes de dénaturation ou de recyclage de métaux pour le compte de banques centrales, réalisées en 2024 et sans équivalent en 2025. Le chiffre d'affaires des activités culturelles et événementielles s'élève à 2,5 M€, et l'Hôtel des Monnaies, situé 11, quai de Conti à Paris a accueilli 220 000 visiteurs, soit une hausse de près de 30 % par rapport à 2024.

Chiffre d'affaires par activité (K€)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en K€	Variation en %
Monnaies courantes France	45 117	39 703	-5 414	-12 %
Monnaies courantes étrangères	41 408	54 535	13 126	+32 %
Monnaies de collection	81 718	82 090	372	+0 %
Produits d'art*	16 727	14 536	-2 191	-13 %
Autres activités	8 966	6 322	-2 644	-29 %
<b>TOTAL</b>	<b>193 936</b>	<b>197 186</b>	<b>3 250</b>	<b>2 %</b>

\* Les produits d'art regroupent les activités décorations, médailles et mini-médailles.

La croissance de l'activité et la maîtrise globale des charges permettent d'atteindre un résultat d'exploitation de 8,7 M€, contre 6 M€ en 2024, soit une croissance de 45 %. Le résultat net 2025 du groupe Monnaie de Paris s'élève à 6,1 M€, contre 5,1 M€ en 2024, soit une croissance de 20 %. Il représente 3,1 % du chiffre d'affaires, contre 2,6 % en 2024.

Au 31 décembre 2025, le montant net des stocks s'élève à 110,9 M€, en hausse de 15,9 M€ par rapport au 31 décembre 2024, en raison principalement de la

forte hausse du cours de l'or sur l'exercice. La trésorerie disponible au 31 décembre 2025 s'élève quant à elle à 30,7 M€, en légère baisse par rapport à 2024, en raison de l'impact de la hausse des cours des métaux précieux sur les achats réalisés pour les pièces de collection qui seront commercialisées en 2026.

Les capitaux propres s'élèvent à 173,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 167 M€ au 31 décembre 2024, et sont supérieurs à la dotation en capital initiale de l'État (150,6 M€).

## 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

a) Règles comptables

Le groupe Monnaie de Paris clôture son exercice au 31 décembre. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux

hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01. Les états financiers du groupe sont établis en euro.

b) Application du règlement n° 2022-06

Le règlement n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'Autorité des normes Comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les principales dispositions de ce règlement sont :

- Une définition plus restrictive du résultat exceptionnel : produits et charges liés à un événement majeur ou inhabituel, et écritures d'origine fiscale.
- La suppression des comptes de transferts de charges.
- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Pour la société, cela a principalement conduit aux changements comptables suivants :

- Les indemnités et pénalités reçues ainsi que les avantages en nature et remboursements reçus en compensation de charges de personnel précédemment comptabilisés en transferts de charges sont désormais comptabilisés respectivement en autres produits et en moins des charges de personnel.
- Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2024 en résultat exceptionnel sont dorénavant comptabilisées en résultat d'exploitation.

En l'espèce, ce changement de méthode comptable entraîne les remarques suivantes sur les états financiers :

- En 2024, les transferts de charges ont été intégrés dans la ligne Autres produits d'exploitation.
- Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2024 en résultat exceptionnel sont dorénavant comptabilisées en résultat d'exploitation.

### 2.2 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles le groupe Monnaie de Paris exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les présents états financiers consolidés comprennent les entités suivantes :

- EPIC La Monnaie de Paris, entité consolidante ;
- SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière ;
- SCI Voie Romaine.

Les deux filiales sont détenues de manière directe à 100 %.

### 2.3 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le groupe n'est pas concerné par la comptabilisation des écarts d'acquisition compte tenu du fait que

l'ensemble des titres de participations prises au sein des filiales font suite à des créations de sociétés.

### 2.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production d'une immobilisation inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds commercial qui représente l'activité des mini-médailles pour un montant figurant au bilan de

2 710 000 €. Un test de dépréciation du fonds commercial a été effectué. À la lumière des chiffres prévisionnels, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

L'immeuble de l'Hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, à Paris, appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (article R.121.17 du Code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au point 2.5.

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- gros œuvre, ossature maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans ;
- menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans ;
- aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'Hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'État, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

- Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci-dessous :

- Logiciels .....	de 2 à 5 ans
- Constructions.....	de 10 à 50 ans
- Installations techniques.....	de 5 à 25 ans
- Matériel et outillage industriels .....	de 5 à 20 ans
- Outillage.....	de 5 à 10 ans
- Agencements et aménagements matériel industriel et outillage.....	de 5 à 10 ans
- Installations générales.....	de 5 à 10 ans
- Matériel de transport .....	de 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique .....	de 4 à 5 ans
- Mobilier .....	de 5 à 15 ans
- Autres immobilisations corporelles.....	de 2 à 15 ans
- Hôtel des Monnaies - bien remis en dotation par l'État.....	non applicable

## 2.5 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE PARIS ET DE PESSAC

### 2.5.1 HÔTEL DES MONNAIES, SIS 11, QUAI DE CONTI À PARIS

Le groupe n'est pas propriétaire de l'Hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et des grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'État « *les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de l'État mais à l'actif du bilan de ces entités* ». En conséquence, l'immeuble de l'Hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (compte 220), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 229).

Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « *valeur vénale* » par le service « France Domaine » de la Direction générale des Impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31 décembre 2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'État au 31 décembre 2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de l'État à hauteur de 15 000 000 €.

Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit (compte 229) ont été réduits à due concurrence.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « *bien ayant une durée de vie non déterminable* » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée. La dépréciation éventuelle

est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dépréciation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

Comptabilisation des travaux d'aménagement et des grosses réparations mis à la charge de l'établissement La Monnaie de Paris :

L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement « *est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble* ».

#### a) Travaux de gros entretien du bâtiment

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisés sont comptabilisées en charges. Ces dépenses font l'objet d'un programme pluriannuel par nature de travaux et sont provisionnées annuellement. L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle du programme pluriannuel. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montants constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de la période.

#### b) Travaux d'amélioration du bâtiment

Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation. Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction est inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 ans à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

#### c) Autres dépenses d'entretien

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

## 2.5.2 ENSEMBLE IMMOBILIER DE PESSAC

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'État à la Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur vénale retenue dans le Compte Général de l'État au 31 décembre 2006, soit

12 623 072 €. L'écart entre cette valeur vénale et le coût historique du terrain et des composants des bâtiments de Pessac a été porté à l'actif du bilan en augmentation de la valeur du terrain de l'ensemble immobilier de Pessac.

## 2.6 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières du groupe Monnaie de Paris sont composées de fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds action

logement et qui sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans.

## 2.7 STOCKS ET EN-COURS

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés hors taxes à l'inverse des

produits concernant les activités régaliennes qui sont valorisés toutes taxes comprises.

### 2.7.1 STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Figurent dans cette rubrique tous les stocks de matières premières (métaux fins, déchets...) et consommables plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués, ainsi que ceux, consommés au premier

usage ou rapidement, qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits fabriqués. Les stocks de métaux fins et de déchets de métaux sont valorisés au prix moyen pondéré (PMP).

### 2.7.2 STOCKS D'EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

Figurent dans cette rubrique tous les biens en cours de formation au travers d'un processus de production.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût standard pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenu par multiplication de la quantité standard par le coût standard ;
- du prix standard d'achat pour l'éventuel coût de « façon » ou sous-traitance ;

- du coût horaire main-d'œuvre standard : produit du nombre d'heures homme standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard ;
- du coût horaire machine standard : produit du nombre d'heures machine standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard.

### 2.7.3 STOCKS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût standard calculé par valorisation des gammes et nomenclatures spécifiques à chaque article. Tous les produits intermédiaires non frappés (bobines, planches, flans, composants) sont valorisés au prix moyen pondéré (PMP).

- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs.

#### a) Les produits intermédiaires ou produits semi-finis

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc. réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;

#### b) Les produits finis

Tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

#### c) Les kits

Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tel(s) que précédemment décrit(s) et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

### 2.7.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.

## 2.7.5 PROVISIONS SUR STOCKS

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris comme à Pessac à partir des stocks de produits intermédiaires, de produits finis, de marchandises, de consommables et de fournitures. La dépréciation des stocks est appréhendée par activité.

### a) Monnaies courantes étrangères

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100 % de leur valeur de stock.

b) Monnaies de collection or et argent et traditionnelles  
Les monnaies en or et en argent sont des produits à millésime annuel. À la clôture, les stocks des millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100 % de leur valeur en stock en retranchant, pour les produits composés de métaux précieux (or et argent), la valeur métal récupérée au moment de la destruction de ces produits.

Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 80 % de leur valeur de stock en retranchant, pour les produits composés de métaux précieux (or et argent), la valeur métal récupérée au moment de la destruction de ces produits. Les produits de l'année lancés en fin d'exercice ne sont pas provisionnés.

### c) Produits d'art (hors bijoux)

Les produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur

taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33 % sont provisionnés pour leur valeur de stock à -99 % de leur valeur métal pour les produits en or, à -87 % de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100 % de leur valeur de stock pour les produits non métalliques. Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33 % ne sont pas provisionnés. Certaines collections présentant un millésime sont provisionnées selon les règles évoquées précédemment : les millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100 % de leur valeur en stock en retranchant la valeur métal et concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 50 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal.

### d) Bijoux

L'activité liée aux bijoux étant arrêtée, les articles de bijouterie sont provisionnés à 100 % de leur valeur de stock.

### e) Cas particulier des articles en prêt

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100 % de leur valeur en stock.

### f) Cas particulier des articles sans activité

Tous les articles non rattachés à une activité et non mouvementés sur l'exercice sont provisionnés à hauteur de 100 % de leur valeur de stock.

### g) Autres

En fonction des informations disponibles ou des faits économiques connus par la Monnaie de Paris, la dépréciation des stocks peut être affinée et ajustée.

## 2.8 OPÉRATIONS EN DEVICES

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable.

Lors de la clôture de l'opération (encaissement ou décaissement), l'écart éventuel entre le montant comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat sur les postes Produits de change ou Perte de change.

## 2.9 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- grossistes français et étrangers ;
- détaillants français et étrangers ;
- entreprises privées ;
- particuliers français et étrangers ;
- institutionnels français et étrangers ;
- collectivités publiques.

En principe, les créances relatives aux clients institutionnels et certaines collectivités publiques (les services de l'État français) ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses.

À partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

Clients dont la facture n'est pas réglée			
75 jours après l'échéance	90 jours après l'échéance	180 jours après l'échéance	365 jours après l'échéance
<b>25 %</b>	<b>50 %</b>	<b>75 %</b>	<b>100 %</b>

## 2.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions suivantes ont été chiffrées à la date de fin de l'exercice, quel que soit le statut, sur la base d'un calcul individuel :

- indemnités de départ à la retraite : concernent l'ensemble des contractuels et ouvriers d'État présents et avec un taux d'actualisation de 3,96 % ;
- allocations d'Aide au Retour à l'Emploi : concerne l'indemnisation des droits au chômage des ex-salariés de la Monnaie de Paris avec un taux d'actualisation de 3,96 % ;
- rentes amiante : concernent le personnel ayant développé la maladie et reconnu par un médecin expert, avec un taux d'actualisation de 3,96 % ;
- accidents du travail et maladies professionnelles : concernent le personnel à statut dont le risque a été

reconnu, avec un taux d'actualisation de 3,96 %.

Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés lorsque le risque était estimé comme avéré. La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Une provision pour risques et charges a été constituée afin de couvrir les coûts induits par les retours possibles des monnaies de collection.

## 2.11 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés reflètent : (i) les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs retenus pour l'établissement des comptes consolidés et (ii) l'activation d'une partie des reports déficitaires, pour le groupe fiscal constitué, en prenant en considération les perspectives favorables de récupération de l'impôt à un horizon de cinq ans.

L'impact des impôts différés antérieurs à l'année 2023 est comptabilisé en réserves consolidées ; 2023 étant la première année de consolidation du groupe Monnaie de Paris. Seul l'impact de 2025 est comptabilisé en résultat 2025.

## 2.12 AUTRES POINTS

Lors de la fabrication des euros courants, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de la Monnaie de Paris. À partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. À son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'en-cours en attente de remboursement apparaît dans la ligne « État, autres créances – remboursement de pièces ».

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'État français et en

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques.

## 2.13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

### 3. DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

#### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations (EN EUROS)	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Immobilisations incorporelles						
- Brevets et marques	428 057					428 057
- Logiciels	15 192 674	469 188		33 867	4 438 206	11 189 789
- Fonds commercial	2 710 000					2 710 000
Immobilisations incorporelles en cours	207 834	2 572 636	33 867	207 834		2 606 503
<b>TOTAL</b>	<b>18 538 565</b>	<b>3 041 824</b>	<b>33 867</b>	<b>241 701</b>	<b>4 438 206</b>	<b>16 934 349</b>

Amortissements (EN EUROS)	Cumul au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles				
Brevets et marques	427 821	236		428 057
Logiciels	13 370 762	879 882	4 404 387	9 846 257
<b>TOTAL</b>	<b>13 798 583</b>	<b>880 118</b>	<b>4 404 387</b>	<b>10 274 314</b>

#### 3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (EN EUROS)	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Terrains	7 969 703					7 969 703
Agencements et aménagements terrains	83 645					83 645
Constructions	112 143 765	1 612 275	946 707		4 790	114 697 957
Immobilisation remise en dotation	96 173 000					96 173 000
Constructions, installations générales, agencements	9 728 099	1 032 434	1 465 150		144 815	12 080 868
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 343 709	2 038 457	708 561		487 577	43 603 150
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 035 275	27 776				1 063 051
Collections historiques	565 196	121 299				686 495
Collections privées	1 261 152	1 350				1 262 502
Autre matériel de transport	957 945	15 764			269 462	704 247
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 904 595	847 796	264 396			14 016 787
Immobilisations corporelles en cours	4 565 686	1 695 826	2 322	3 384 815		2 879 019
Avances et acomptes immo corpo		966 681				966 681
<b>TOTAL</b>	<b>288 731 770</b>	<b>8 359 658</b>	<b>3 387 136</b>	<b>3 384 815</b>	<b>906 644</b>	<b>296 187 106</b>

Amortissements (EN EUROS)	Cumul au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul au 31/12/2025
Terrains				
Agencements et aménagements terrains	83 645			83 645
Constructions	55 552 921	4 278 507		59 831 428
Immobilisation remise en dotation				
Constructions, installations générales, agencements	7 737 873	535 117	48 026	8 224 964
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 249 369	1 697 992	396 936	35 550 425
Installations générales, agencements, aménagements divers	464 318	83 700		548 018
Collections historiques	-			-
Collections privées	-			-
Autre matériel de transport	907 717	27 691	268 262	667 146
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 723 375	1 056 393		10 779 768
Immobilisations corporelles en cours	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>108 719 218</b>	<b>7 679 399</b>	<b>713 224</b>	<b>115 685 393</b>

#### 3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations (EN EUROS)	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Prêts et autres immobilisations financières						
- Prêt action logement	1 626 360	97 853				1 724 213
- Dépôts de garantie	500	17 902				18 402
<b>TOTAL</b>	<b>1 626 860</b>	<b>115 755</b>				<b>1 742 615</b>

#### 3.4 STOCKS ET EN-COURS

Stock (EN EUROS)	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2025	Variation (montant)	Variation (%)
Matières premières, approvisionnements	50 613 756	66 716 651	16 102 895	+32 %
En-cours de production de biens	2 009 776	531 780	-1 477 996	-74 %
Produits intermédiaires et finis	50 197 455	49 849 848	-347 607	-1 %
Marchandises	2 051 234	1 769 776	-281 458	-14 %
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>104 872 221</b>	<b>118 868 054</b>	<b>13 995 834</b>	<b>+13 %</b>
Matières premières, approvisionnements	-3 415 262	-3 124 531	290 731	-9 %
En-cours de production de biens	-	-	-	NA
Produits intermédiaires et finis	-4 659 047	-3 959 601	699 446	-15 %
Marchandises	-1 829 963	-917 379	912 585	-50 %
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-9 904 272</b>	<b>-8 001 511</b>	<b>1 902 761</b>	<b>-19 %</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>94 967 948</b>	<b>110 866 543</b>	<b>15 898 595</b>	<b>+17 %</b>

## 3.5 CRÉANCES CLIENTS

Créances (EN EUROS)	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2025	Variation (montant)	Variation (%)
Clients	19 486 564	10 267 089	-9 219 474	-47 %
Clients factures à établir	1 040 539	8 894 164	7 853 624	+755 %
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>20 527 103</b>	<b>19 161 253</b>	<b>-1 365 850</b>	<b>-7 %</b>
Dépréciations sur comptes clients	529 487	614 631	85 144	+16 %
<b>TOTAL NET</b>	<b>19 997 616</b>	<b>18 546 622</b>	<b>-1 450 994</b>	<b>-7 %</b>

La méthodologie de provisions des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.9.

## 3.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

(EN EUROS)		Montant brut	À moins d'un an	À plus d'un an
Actif immobilisé	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 724 213	213 516	1 616 096
	Autres immobilisations financières	18 402	-	18 402
Actif circulant	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	19 161 253	19 161 253	-
	Personnel et comptes rattachés	37 506	37 506	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	88 723	88 723	-
	Impôts différé actif	5 387 378	427 000	4 960 378
	État et autres collectivités publiques :			
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 830 594	1 830 594	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	902 242	902 242	-
	Divers	283 014	283 014	-
Débiteurs divers	399 509	399 509	-	
Charges constatées d'avance	1 295 849	1 295 849	-	
<b>TOTAUX</b>	<b>31 128 683</b>	<b>24 639 206</b>	<b>6 594 876</b>	

Montants des	- Prêts accordés en cours d'exercice	97 853
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	

## 3.7 DISPONIBILITÉS

(EN EUROS)	31/12/2024	31/12/2025
<b>À L'ACTIF DU BILAN</b>		
Compte ouvert auprès du Trésor		
Compte à vue	31 547 320	21 398 400
Autres encaissements en cours	143 523	440 016
<b>Sous-total</b>	<b>31 690 843</b>	<b>21 838 416</b>
Autres disponibilités		
Autres comptes à vue	948 390	8 185 176
Caisses	563 426	714 052
Intérêts courus à recevoir sur comptes à terme	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>1 511 816</b>	<b>8 899 228</b>
<b>TOTAL À L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>33 202 660</b>	<b>30 737 644</b>

Selon l'article R121-19 du Code monétaire et financier (livre 1<sup>er</sup>, titre 2, chapitre 1<sup>er</sup>), les fonds de l'établissement public sont déposés au Trésor. La Monnaie de Paris dispose cependant, dans le cadre de ses activités, d'une dérogation de la Direction générale du Trésor et de la Direction générale des finances publiques l'autorisant à disposer de comptes en euros et en devises auprès d'établissements bancaires privés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

FLUX (EN EUROS)	31/12/2024	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net total des sociétés consolidées	5 078 082	6 102 723
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
+/- Amortissements et provisions (y.c. actif circulant)	5 844 842	7 577 857
+/- Élimination de la variation des impôts différés	1 310 334	1 176 487
- Plus-values de cessions nettes d'impôts	-4 300	-1 352
+ Moins-values de cessions nettes d'impôts	33 291	227 240
<b>A - MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>12 262 249</b>	<b>15 082 955</b>
+ Dividendes reçus des mises en équivalence		
+/- Variation des stocks	12 250 015	-13 995 834
+/- Variation des créances d'exploitation	-5 522 360	3 012 586
+/- Variation des dettes d'exploitation	-523 676	3 532 755
+/- Variation des autres créances liées à l'activité	-211 347	222 109
+/- Variation des autres dettes liées à l'activité	3 728 205	-601 323
<b>B - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>21 983 085</b>	<b>7 253 249</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	-8 198 907	-11 311 725
+ Cessions d'immobilisations	4 300	1 352
+ Cessions d'immobilisations financières		
+ Cessions d'immobilisations créances et dettes sur immobilisations		
+/- Incidence des variations de périmètre		
<b>C - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-8 194 607</b>	<b>-11 310 373</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés		
+ Incidence des variations de capital		
+ Incidence des variations de dotations		
+ Incidence des variations de provisions		
+/- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 611 700
+/- Emprunts et dettes financières divers	15 000	-19 592
+ Augmentation de capital en numéraire		
<b>D - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>15 000</b>	<b>1 592 108</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE (B+C+D)</b>	<b>13 803 479</b>	<b>-2 465 016</b>
+ Disponibilités à l'ouverture (Actif)	19 399 181	33 202 660
<b>E - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>19 399 181</b>	<b>33 202 660</b>
+ Disponibilité à la clôture (Actif)	33 202 660	30 737 644
<b>F- TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>33 202 660</b>	<b>30 737 644</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE (F-E)</b>	<b>13 803 479</b>	<b>-2 465 016</b>

## 3.8 FONDS PROPRES

À l'occasion de la création de l'établissement public La Monnaie de Paris, l'État lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « L'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'État attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et Médailles est, à l'exception de l'Hôtel des Monnaies sis au 11, quai de Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement. L'Hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble. »

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation au 31/12/2025
Dotation en capital initiale	150 556 913	150 556 913	-
Dotation complémentaire en capital	10 000 000	10 000 000	-
Réserves	1 886 737	6 964 819	6 389 465
Résultat de l'exercice	5 078 082	6 102 723	890 473
<b>TOTAL</b>	<b>167 521 732</b>	<b>173 624 455</b>	<b>7 279 938</b>

(EN EUROS)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/2024	160 556 913	0	1 886 736	5 078 082	167 521 732
Affectation du résultat (part du groupe)			5 078 082	-5 078 082	
Résultat net (part du groupe)				6 102 723	6 102 723
Situation à la clôture 31/12/2025	160 556 913	-	6 964 819	6 102 723	173 624 455

Le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 5 078 082 euros a été intégralement affecté en réserves, le solde de ces dernières est de 6 964 819 euros à la clôture de l'exercice 2025.

## 3.9 AUTRES FONDS PROPRES

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'État à titre de dotation. La loi de finances rectificative n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le bâtiment parisien a été réenregistré et la parcelle de l'an IV transférée.

Au moment du transfert de la parcelle de l'an IV à l'Institut de France, intervenu courant 2008 (cf. 2.5), la valeur de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'État (compte 229).

### 3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Reclassement	Solde au 31/12/2025	Variation nette
			Utilisées	Non utilisées			
Risques RH d'exploitation	1 723 962	385 917	30 173	22 354	-1 252 746	804 606	-919 356
Risques RH exceptionnels	3 068 546				-3 068 546	-	-3 068 546
Risques commerciaux	15 000					15 000	-
Risque de change		21 457				21 457	21 457
Provision autres risques	154 300	130 971	115 407	164 341	459 145	464 668	310 368
Provision pour médailles du travail	377 915		1 567			376 348	-1 567
<b>Sous-total provisions pour risques</b>	<b>5 339 723</b>	<b>538 345</b>	<b>147 146</b>	<b>186 695</b>	<b>-3 862 147</b>	<b>1 682 078</b>	<b>-3 657 644</b>
Provision RH charges d'exploitation		678 492				678 492	678 492
Provision autres charges	459 145				-459 145	-	-459 145
Provision pour grosses réparations	7 928 392	1 804 488	172 708			9 560 172	1 631 780
Indemnités départ en retraite	1 346 881	132 074	72 913			1 406 042	59 161
Retours Banque de France (en capitaux propres)	9 656 156	54	554 859	1 195 799		7 905 552	-1 750 604
Retours Banque de France (en exploitation)	7 523 180	2 153 233	482 085	1 609 578		7 584 750	61 570
Provision Allocation Aide au Retour à l'Emploi		550 795	197 197		1 252 746	1 606 344	1 606 344
Provision pour maladie professionnelle - rentes amiante			110 869	16 981	1 767 671	1 639 821	1 639 821
Provision pour A.T.M.P			80 498	194 195	1 300 875	1 026 182	1 026 182
<b>Sous-total provisions pour charges</b>	<b>26 913 754</b>	<b>5 319 136</b>	<b>1 671 129</b>	<b>3 016 553</b>	<b>3 862 147</b>	<b>31 407 355</b>	<b>4 493 601</b>
Provisions pour risques et charges au passif	32 253 477	5 857 481	1 818 275	3 203 248		33 089 433	835 957

### PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Ces provisions concernent des risques d'exploitation principalement liés à des litiges prudhommaux, et des risques exceptionnels liés aux accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi qu'aux

rentes amiante. Les provisions relatives à ces rentes ont fait l'objet d'une actualisation, le calcul est basé sur un taux d'actualisation de 3,96 %.

### PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.5.1 à partir

d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer sur la période 2024-2048.

### INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel quel que soit le statut lors du départ à la retraite. Au titre de

l'exercice 2025, les hypothèses actuarielles ont été ajustées. Le calcul de la provision est basé sur un taux d'actualisation de 3,96 %.

### PROVISION POUR RETOURS BANQUE DE FRANCE

Le groupe Monnaie de Paris constitue à chaque exercice une provision dite retours Banque de France pour couvrir le risque financier de l'émission des monnaies de collections à valeur faciale à hauteur de 10 % des pièces vendues au cours de l'année.

La provision pour retours est actualisée annuellement afin de couvrir :

- le coût financier de la perte de marge et de valeur ajoutée (coûts de main-d'œuvre, machine et frais généraux de production), soit le prix d'achat des pièces retournées diminué de la valeur métal récupérée ;
- le coût financier du processus de dénaturation (frais logistique, frais de tri/déconditionnement, frais d'affinage).

### 3.11 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des activités d'édition particulière et des contrats passés avec des banques centrales

étrangères relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 27 095 398,54€.

### 3.12 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(EN EUROS)		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	à plus d'1 an à l'origine	1 611 700	1 611 700		
Emprunts et dettes financières divers		25 408	25 408		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 028 223	14 028 223		
Personnel et comptes rattachés		4 057 318	4 057 318		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 957 211	1 957 211		
État et autres collectivités publiques :	Impôts sur les bénéfices	138 476	138 476		
	Taxe sur la valeur ajoutée	397 069	397 069		
	Autres impôts, taxes et assimilés	493 790	493 790		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		7 492 040	7 492 040		
Produits constatés d'avance		5 598 759	5 598 759		
<b>TOTAUX</b>		<b>35 799 994</b>	<b>35 799 994</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.13 PRODUITS À RECEVOIR

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Clients, factures à établir	1 040 539	8 894 164
Subvention à recevoir	-	129 459
État, excédent taxes assises sur les salaires	-	-
État, excédent CVAE et CFE	1 004 821	902 242
Intérêts courus à recevoir sur placements	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 045 360</b>	<b>9 925 865</b>

### 3.14 CHARGES À PAYER

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Fournisseurs factures non parvenues	9 068 902	10 785 386
Dettes fiscales et sociales	5 746 291	6 017 327
<b>TOTAL</b>	<b>14 815 192</b>	<b>16 802 712</b>

## 4. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.

Le chiffre d'affaires comprend principalement les produits suivants :

- monnaies courantes françaises et étrangères ;
- monnaies de collection ;
- produits d'art.

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation, elle fait l'objet d'une couverture de change.

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert des risques et avantages aux clients correspondant généralement à la livraison des produits.

### 4.2 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Salaires	25 459 690	25 805 897	346 207	1 %
Charges sociales	10 987 480	11 180 941	193 461	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>36 447 170</b>	<b>36 986 838</b>	<b>539 668</b>	<b>1 %</b>

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Effectif fin de période	492	500
<b>TOTAL</b>	<b>492</b>	<b>500</b>

### 4.3 IMPÔTS ET TAXES

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Contribution économique territoriale	850 060	1 010 789	160 729	+19 %
Taxe sur les salaires	881 217	864 801	-16 416	-2 %
Seigneurage	372 204	287 305	-84 899	-23 %
Taxe foncière	605 124	619 167	14 177	+2 %
Autres taxes	1 881 253	1 830 052	-51 201	-3 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 589 858</b>	<b>4 612 113</b>	<b>22 390</b>	<b>0 %</b>

### 4.4 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Charges financières (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Intérêts de la dette commerciale	2 497	-	-2 497	-100 %
Intérêts de la dette financière	20	1 891	1 871	+9 248 %
Perte de change	733 747	1 150 219	416 472	+57 %
Dotations provisions risque de change	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>736 263</b>	<b>1 152 110</b>	<b>415 846</b>	<b>+56 %</b>

Produits financiers (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Autres produits financiers	41 268	72 498	31 230	76 %
Gain de change	417 964	211 989	-205 975	-49 %
Reprise provisions risque de change	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>459 232</b>	<b>284 487</b>	<b>-174 745</b>	<b>-38 %</b>

### 4.5 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Charges déplombage, désamiantage et dépoussiérage	169 823	-	-169 823	-100 %
Rentes amiante et préretraites amiante	214 031	-	-214 031	-100 %
Dotations aux provisions pour risques et charges	423 154	-	-423 154	-100 %
Valeurs comptables des éléments immobilisés sortis	33 291	-	-33 291	-100 %
Autres charges exceptionnelles	39 498	-	-39 498	-100 %
<b>TOTAL</b>	<b>879 798</b>	<b>-</b>	<b>-879 798</b>	<b>-100 %</b>

Produits exceptionnels (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Cessions d'immobilisations	4 300	-	-4 300	-100 %
Indemnités perçues	-	-	-	
Reprise provisions pour risques et charges	1 977 591	-	-1 977 591	-100 %
Autres produits exceptionnels	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 981 891</b>	<b>-</b>	<b>-1 981 891</b>	<b>-100 %</b>

## 4.6 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(EN EUROS)	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Produit / (charge) d'impôt courant	(468 374)	(572 603)	-104 229	22 %
Produit / (charge) d'impôt différé	(1 310 334)	(1 176 487)	133 847	-10 %
<b>Produit / (charge) total d'impôt</b>	<b>(1 778 708)</b>	<b>(1 749 090)</b>	<b>29 618</b>	<b>-2 %</b>

(EN EUROS)	Social	ID / différences temporaires	Régularisation de l'impôt	Consolidation
Résultat net (100 %)	7 279 210	-265 138	-911 349	6 102 723
Charge d'impôt	-572 603	-265 138	-911 349	-1 749 090
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>7 851 813</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 851 813</b>
Taux d'impôt normal - Consolidante	25 %	25 %	25 %	25 %
<b>Résultat taxable après imputation des déficits</b>	<b>2 645 302</b>			
Taux effectif d'impôt - Fille	25 %	25 %	25 %	25 %
Charge d'impôt théorique (A)	-1 962 953	-	-	-1 962 953
Différences temporaires	265 138	-265 138		-
Total différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	125 140			125 140
<b>Incidence des distorsions social/fiscal (B)</b>	<b>390 278</b>	<b>-265 138</b>		<b>125 140</b>
<b>Incidence écart de taux d'impôt normal avec Consolidante (C)</b>				
<b>Incidence des écritures de conso. (D)</b>				
Impôt sur distributions				
Quote-part de résultat des S.M.E.				
Impôt au taux réduit				
Imputation de reports déficitaires	911 349			911 349
Déficits créés sur l'exercice				
Activation de reports déficitaires			-911 349	-911 349
Limitation des impôts différés				
<b>Incidence de situations fiscales particulières (E)</b>	<b>911 349</b>		<b>-911 349</b>	<b>-</b>
<b>Incidence var° taux d'impôt (rep. variable) (F)</b>				
<b>Incidence des produits et charges d'impôts hors base imposable (G)</b>				
Crédits d'impôts (H)	88 723			88 723
<b>Charge d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E-F+G+H]</b>	<b>-572 603</b>	<b>-265 138</b>	<b>-911 349</b>	<b>-1 749 091</b>
<b>Charge d'impôt réelle comptabilisée</b>	<b>-572 603</b>	<b>-265 138</b>	<b>-911 349</b>	<b>-1 749 090</b>

## 4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan donnés (EN EUROS)	31/12/2024	31/12/2025
Position de couverture de change	-	20 313 937
Garanties de soumission de bonne exécution	3 387 677	15 019 166
<b>TOTAL</b>	<b>3 387 677</b>	<b>35 333 103</b>

Dans le cadre des appels d'offres lancés par les banques centrales étrangères, le groupe Monnaie de Paris s'engage à hauteur de 15 019 166 € à la bonne exécution des contrats signés à savoir la fabrication des monnaies courantes dans les conditions prévues par le cahier des charges.

Engagements hors bilan reçus (EN EUROS)	31/12/2024	31/12/2025
Cautions bancaires fournies par les clients	1 056 895	1 056 895
<b>TOTAL</b>	<b>1 056 895</b>	<b>1 056 895</b>

Certains revendeurs ont contracté des cautions bancaires afin de bénéficier de délais de paiement.



Collaborateurs  
Site de Pessac

# COMPTES SOCIAUX 2025

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux autorités de tutelle de la Monnaie de Paris,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public La Monnaie de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

#### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 b) de l'annexe

des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre établissement constitue des provisions pour risques et charges ainsi que pour dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.4.5, 2.6, 2.7 et 3.11 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible à ce jour, et à revoir les calculs effectués par votre établissement. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives,

que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret, Paris, le 24 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars et Cagnat & Associés  
Yann SEMELIN & Frédéric DROUGARD



## SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX

<b>Bilan</b>	84
<b>Compte de résultat</b>	86
<b>Annexe</b>	86
<b>1. Faits significatifs concernant l'exercice 2025</b>	86
<b>2. Règles et méthodes comptables</b>	87
2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	88
2.2 Ensembles immobiliers de Paris et de Pessac	89
2.3 Immobilisations financières	90
2.4 Stocks et en-cours	90
2.5 Opérations en devises	91
2.6 Créances	91
2.7 Provisions pour risques et charges	92
2.8 Autres points	92
2.9 Événements postérieurs à la clôture	92
<b>3. Détail des postes du bilan</b>	92
3.1 Immobilisations incorporelles	92
3.2 Immobilisations corporelles	93
3.3 Immobilisations financières	94
3.4 Stocks et en-cours	94
3.5 Créances clients	94
3.6 État des échéances des créances	95
3.7 Disponibilités	95
3.8 Fonds propres	96
3.9 Affectation du résultat de l'exercice antérieur	96
3.10 Autres fonds propres	96
3.11 Provisions pour risques et charges au passif	97
3.12 Avances et acomptes reçus	98
3.13 État des échéances des dettes	98
3.14 Produits à recevoir	98
3.15 Charges à payer	98
<b>4. Détail des postes du compte de résultat</b>	99
4.1 Chiffre d'affaires	99
4.2 Impôts et taxes	99
4.3 Charges de personnel et effectif	99
4.4 Charges et produits financiers	100
4.5 Charges et produits exceptionnels	100
4.6 Engagements hors bilan	101

## BILAN ACTIF

EN EUROS	Réf. Annexe	31/12/2024		31/12/2025	
		Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3.1				
Concessions, brevets et droits similaires		1 822 148	11 617 846	10 274 314	1 343 532
Fonds commercial		2 710 000	2 710 000	-	2 710 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		207 834	2 606 503	-	2 606 503
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>		<b>4 739 983</b>	<b>16 934 349</b>	<b>10 274 314</b>	<b>6 660 035</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	3.2				
Terrains		6 154 703	6 238 348	83 645	6 154 703
Constructions		56 590 844	114 697 957	59 831 428	54 866 529
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 084 566	55 684 019	43 775 388	11 908 630
Autres immobilisations corporelles		5 628 754	17 733 083	11 994 933	5 738 150
Immobilisations remises en dotation		96 173 000	96 173 000	-	96 173 000
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		4 545 162	3 825 176	-	3 825 176
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>		<b>178 177 029</b>	<b>294 351 582</b>	<b>115 685 394</b>	<b>178 666 188</b>
<b>Immobilisations financières</b>	3.3				
Participations		11 865 00	11 865 00	-	11 865 000
Prêts		1 626 360	1 724 213	-	1 724 213
Autres immobilisations financières		500	18 402	-	18 402
<b>Sous-total immobilisations financières</b>		<b>13 491 860</b>	<b>13 607 615</b>	<b>-</b>	<b>13 607 615</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>196 408 871</b>	<b>324 893 546</b>	<b>125 959 708</b>	<b>198 933 838</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks</b>	3.4				
Matières premières, approvisionnements	2.4.1	47 198 494	66 716 651	3 124 531	63 592 120
En-cours de production	2.4.2	2 009 776	531 780	-	531 780
Produits intermédiaires et finis	2.4.3	45 538 408	49 849 848	3 959 601	45 890 247
Marchandises	2.4.4	221 271	1 769 776	917 379	852 397
<b>Sous-total stocks</b>		<b>94 967 948</b>	<b>118 868 054</b>	<b>8 001 511</b>	<b>110 866 543</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		3 287 475	582 326	-	582 326
<b>Créances</b>					
Créances clients et comptes rattachés	3.5	19 997 616	19 161 253	614 631	18 546 622
Autres créances		3 763 697	3 541 587	-	3 541 587
Charges constatées d'avance		258 166	1 295 849	-	1 295 849
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
<b>Sous-total créances</b>		<b>24 019 478</b>	<b>23 998 690</b>	<b>614 631</b>	<b>23 384 059</b>
<b>DIVERS</b>					
Disponibilités	3.7	33 152 660	30 687 644	-	30 687 644
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>		<b>155 427 561</b>	<b>174 136 713</b>	<b>8 616 142</b>	<b>165 520 571</b>
Écart de conversion actif (III)		-	21 457	-	21 457
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à III)</b>		<b>351 836 432</b>	<b>499 051 716</b>	<b>134 575 850</b>	<b>364 475 866</b>

## BILAN PASSIF

EN EUROS	Réf. Annexe	31/12/2024	31/12/2025
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	3.8		
Dotation en capital initiale		150 556 913	150 556 913
Dotation complémentaire en capital		10 000 000	10 000 000
Report à nouveau		-5 987 461	402 004
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>6 389 465</b>	<b>7 279 938</b>
Provisions réglementées			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>160 958 917</b>	<b>168 238 855</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Apport en dotation	3.10	96 173 000	96 173 000
<b>TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		<b>96 173 000</b>	<b>96 173 000</b>
<b>PROVISIONS</b>	3.11		
Provisions pour risques		4 961 808	1 682 078
Provisions pour charges		27 291 669	31 407 355
<b>TOTAL PROVISIONS(III)</b>		<b>32 253 476</b>	<b>33 089 433</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.13	-	1 611 700
Emprunts et dettes financières divers	3.13	45 000	25 408
Instruments financiers à terme	3.13	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		11 691 611	21 174 584
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.13	25 899 496	14 028 223
Dettes fiscales et sociales	3.13	6 495 447	7 043 864
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.13	10 000 000	10 000 000
Autres dettes	3.13	8 093 364	7 492 040
Produits constatés d'avance	3.13	10 127 646	5 598 759
<b>TOTAL DES DETTES (IV)</b>		<b>62 352 564</b>	<b>66 974 578</b>
Écart de conversion passif (V)		98 475	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		<b>351 836 432</b>	<b>364 475 866</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS	Réf. Annexe	31/12/2024	31/12/2025
Ventes de marchandises		2 800 501	2 829 539
Production vendue de biens		185 417 501	186 896 477
Production vendue de services		5 717 639	7 460 300
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>4.1</b>	<b>193 935 641</b>	<b>197 186 317</b>
Production stockée		-5 889 375	-1 904 688
Production immobilisée		131 597	213 776
Subvention d'exploitation		229 333	362 722
Reprise sur amortissements et provisions		9 246 997	8 464 395
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 352
Autres produits		177 973	1 010 836
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>197 832 166</b>	<b>205 334 709</b>
Achats de marchandises		5 336 246	3 425 940
Variation de stock marchandises		734 464	291 028
Achats matières premières et autres approvisionnements		84 779 750	109 995 759
Variations de stock matières premières et approvisionnements		5 626 176	-14 579 849
Autres achats et charges externes		34 655 985	37 650 116
Impôts, taxes et versements assimilés	4.2	4 589 588	4 611 977
Salaires	4.3	25 459 690	25 805 897
Cotisations sociales	4.3	10 987 480	11 180 941
Dotations aux amortissements sur immobilisations		8 233 131	8 559 518
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		2 367 956	1 625 253
Dotations aux provisions		5 047 563	5 857 481
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-	227 240
Autres charges		3 981 361	1 963 245
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>191 799 390</b>	<b>196 614 546</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>6 032 776</b>	<b>8 720 163</b>
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			70 750
Autres intérêts et produits assimilés		41 268	1 748
Différences positives de change		417 964	211 989
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>4.4</b>	<b>459 232</b>	<b>284 487</b>
Intérêts et charges assimilées		2 517	1 891
Différences négatives de change		733 747	1 150 219
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>4.4</b>	<b>736 263</b>	<b>1 152 110</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIER (III + IV)</b>		<b>-277 031</b>	<b>-867 623</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II + III + IV)</b>		<b>5 755 745</b>	<b>7 852 541</b>
Produits exceptionnels (V)	4.5	1 981 891	-
Charges exceptionnelles (VI)	4.5	879 798	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>1 102 094</b>	
Impôts sur les bénéfices		468 374	572 603
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>200 273 289</b>	<b>205 619 196</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>193 883 825</b>	<b>198 339 259</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		<b>6 389 465</b>	<b>7 279 938</b>

## ANNEXE

## 1. FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2025

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 197,2 M€, et est en croissance de 1,7 % par rapport à 2024 (193,9 M€), année marquée par l'engouement pour les Jeux

Olympiques et Paralympiques de Paris, et le succès des collections de monnaies et mini-médailles lancées par la Monnaie de Paris. Le chiffre d'affaires réalisé à

l'international représente 40 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2025, soit 78,2 M€. Cette performance s'explique par la poursuite de la croissance de l'activité de monnaies courantes étrangères, qui a plus que compensé l'impact de la baisse de la commande de l'État, la baisse des ventes de médailles et la baisse des revenus divers. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des monnaies de collection et des mini-médailles est stable par rapport à 2024, mais en forte avance par rapport au budget (+10 %).

En 2025, 1,54 milliard de pièces de monnaies courantes ont été produites, dont 70 %, soit 1,1 milliard de pièces de monnaies courantes étrangères, un niveau comparable à 2024. Le chiffre d'affaires des monnaies courantes étrangères s'est élevé à 54,5 M€, en croissance de 32 % ou 13,1 M€ par rapport à 2024. Dans le même temps, la commande de l'État a diminué de 17 % à 461 millions de pièces, et a représenté un chiffre d'affaires de 39,7 M€, contre 45,1 M€ en 2024, soit une baisse de 5,4 M€.

Le chiffre d'affaires des monnaies de collection s'élève à 82,1 M€, un niveau comparable à celui réalisé en 2024 (81,7 M€). La commercialisation des collections Paris 2024 a pris fin au 31 mars 2025. Le maintien du chiffre d'affaires entre les deux exercices s'explique par

le succès des nouvelles collections lancées en 2025 et par l'attrait pour les métaux précieux, qui a bénéficié aux ventes de monnaies en or, tous millésimes confondus. Le chiffre d'affaires des produits d'art s'élève à 14,5 M€, en baisse de 13 % par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires des mini-médailles est stable par rapport à 2024 à 6 M€, grâce aux ventes réalisées avec les sites culturels et touristiques. La production de mini-médailles atteint un nouveau record à 5,8 millions d'unités. Le chiffre d'affaires des décorations est en hausse de 17 % par rapport à 2024 à 3,5 M€, avec 168 000 unités produites sur l'exercice, soit presque le double du volume produit en 2024. Le chiffre d'affaires des médailles est en baisse de 33 % à 4,8 M€ : ventes dans le cadre des Jeux de Paris 2024 sans équivalent en 2025.

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à 6,3 M€, en baisse de 29 % par rapport à 2024, en raison d'opérations non récurrentes de dénaturation ou de recyclage de métaux pour le compte de banques centrales, réalisées en 2024 et sans équivalent en 2025. Le chiffre d'affaires des activités culturelles et événementielles s'élève à 2,5 M€, et l'Hôtel des Monnaies, situé 11, quai de Conti à Paris a accueilli 220 000 visiteurs, soit une hausse de près de 30 % par rapport à 2024.

Chiffre d'affaires par activité (K€)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en K€	Variation en %
Monnaies courantes France	45 117	39 703	-5 414	-12 %
Monnaies courantes étrangères	41 408	54 535	13 126	+32 %
Monnaies de collection	81 718	82 090	372	+0 %
Produits d'art*	16 727	14 536	-2 191	-13 %
Autres activités	8 966	6 322	-2 644	-29 %
<b>TOTAL</b>	<b>193 936</b>	<b>197 186</b>	<b>3 250</b>	<b>+2 %</b>

\* Les produits d'art regroupent les activités décorations, médailles et mini-médailles.

La croissance de l'activité et la maîtrise globale des charges permettent d'atteindre un résultat d'exploitation de 8,7 M€, contre 6 M€ en 2024, soit une croissance de 45 %. Le résultat net 2025 de La Monnaie de Paris s'élève à 7,3 M€, contre 6,4 M€ en 2024, soit une croissance de 14 %. Il représente 3,7 % du chiffre d'affaires, contre 3,3 % en 2024, et 3,1 % en moyenne sur les exercices 2022 à 2024.

Au 31 décembre 2025, le montant net des stocks s'élève à 110,9 M€, en hausse de 15,9 M€ par rapport au 31 décembre 2024, en raison principalement de la forte hausse du cours de l'or sur l'exercice. La trésorerie disponible au 31 décembre 2025 s'élève quant à elle à

30,7 M€, en légère baisse par rapport à 2024, en raison de l'impact de la hausse des cours des métaux précieux sur les achats réalisés pour les pièces de collection qui seront commercialisées en 2026.

Les capitaux propres s'élèvent à 168,2 M€ au 31 décembre 2025 contre 161 M€ au 31 décembre 2024, et sont supérieurs à la dotation en capital initiale de l'État (150,6 M€). Après les pertes et les provisions importantes des années 2017-2019, qui avaient fait passer les capitaux propres de 177,9 M€ au 31 décembre 2016 à 129,9 M€ au 31 décembre 2019, les résultats positifs enregistrés continûment depuis l'exercice 2020 permettent de les reconstituer.

## 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## a) Règles comptables

La Monnaie de Paris clôture son exercice au 31 décembre. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement public La Monnaie de Paris est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales, suite aux dispositions de l'art. R.121.16 du Code monétaire et financier. Il tient sa comptabilité générale conformément aux règlements de l'Autorité des normes comptables.

Les comptes de La Monnaie de Paris sont établis conformément aux règles et principes comptables admis en France qui suivent les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 relatif

au PCG mis à jour par les règlements ANC ultérieurs).

#### b) Application du règlement n°2022-06

Le règlement n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'Autorité des normes comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les principales dispositions de ce règlement sont :

- Une définition plus restrictive du résultat exceptionnel : produits et charges liés à un événement majeur ou inhabituel, et écritures d'origine fiscale.
- La suppression des comptes de transferts de charges.
- La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Pour la société, cela a principalement conduit aux changements comptables suivants :

- Les indemnités et pénalités reçues ainsi que les avantages en nature et remboursements reçus en compensation de charges de personnel précédemment comptabilisés en transferts de charges sont désormais comptabilisés respectivement en autres produits et en moins des charges de personnel.
- Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2024 en résultat exceptionnel sont dorénavant

comptabilisées en résultat d'exploitation.

En l'espèce, ce changement de méthode comptable entraîne les remarques suivantes sur les états financiers :

Au niveau de l'actif :

- Le poste Immobilisations incorporelles est maintenant présenté sur les lignes : Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial et immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes.

- Le poste Autres immobilisations financières est présenté désormais sur deux lignes : Participations et Autres immobilisations financières.

- Les charges constatées d'avance apparaissent désormais dans les créances et non plus dans les comptes de régularisation :

Au niveau du compte de résultat

- En 2024, les transferts de charges ont été intégrés dans la ligne Reprise sur amortissements et provisions.

- En 2024, seules les lignes génériques produits exceptionnels et charges exceptionnelles ont été conservées.

- Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2024 en résultat exceptionnel sont dorénavant comptabilisées en résultat d'exploitation.

- Le poste Autres intérêts et produits assimilés est désormais présenté sur deux lignes : Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé et Autres intérêts et produits assimilés.

## 2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production d'une immobilisation inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds commercial qui représente l'activité des mini-médailles pour un montant figurant au bilan de

2 710 000 €. Un test de dépréciation du fonds commercial a été effectué. À la lumière des chiffres prévisionnels, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

L'immeuble de l'Hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, à Paris, appartenant à l'État, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (article R.121.17 du Code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au point 2.2.

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- gros œuvre, ossature, maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans ;
- menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans ;
- aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'Hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'État, les composants suivants ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci-dessous :

- Logiciels ..... de 2 à 5 ans
- Constructions ..... de 10 à 50 ans
- Installations techniques ..... de 5 à 25 ans
- Matériel et outillage industriels ..... de 5 à 20 ans
- Outillage ..... de 5 à 10 ans
- Agencements et aménagements matériel industries et outillage ..... de 5 à 10 ans
- Installations générales ..... de 5 à 10 ans
- Matériel de transport ..... de 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique ..... de 4 à 5 ans

- Mobilier ..... de 5 à 15 ans
- Autres immobilisations corporelles ..... de 2 à 15 ans
- Hôtel des Monnaies - bien remis en dotation par l'État ..... non applicable

## 2.2 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE PARIS ET DE PESSAC

### 2.2.1 HÔTEL DES MONNAIES, SIS 11, QUAI DE CONTI À PARIS

L'établissement n'est pas propriétaire de l'Hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et des grosses réparations (incombant généralement au propriétaire).

En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'État « *les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de l'État mais à l'actif du bilan de ces entités* ». En conséquence, l'immeuble de l'Hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (compte 220), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 229).

Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vénale » par le service « France Domaine » de la Direction générale des Impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31 décembre 2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'État au 31 décembre 2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de l'État à hauteur de 15 000 000 €.

Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit (compte 229) ont été réduits à due concurrence.

Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « *bien ayant une durée de vie non déterminable* » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée au sens de l'article 214-5 et suivant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et

### 2.2.2 ENSEMBLE IMMOBILIER DE PESSAC

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'État à la Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur vénale retenue dans le Compte Général de l'État au 31 décembre 2006, soit 12 623 072 €. L'écart entre cette valeur vénale et le

la nouvelle valeur vénale déterminée dans les mêmes conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dépréciation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

Comptabilisation des travaux d'aménagement et des grosses réparations mis à la charge de l'établissement La Monnaie de Paris :

L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement « *est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble* ».

#### a) Travaux de gros entretien du bâtiment

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisés sont comptabilisées en charges. Ces dépenses font l'objet d'un programme pluriannuel par nature de travaux et sont provisionnées annuellement (au sens des dispositions des articles 214-10 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03). L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle du programme pluriannuel. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montants constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de la période.

#### b) Travaux d'amélioration du bâtiment

Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation. Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction est inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 ans à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

#### c) Autres dépenses d'entretien

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

coût historique du terrain et des composants des bâtiments de Pessac a été porté à l'actif du bilan en augmentation de la valeur du terrain de l'ensemble immobilier de Pessac. En 2022, la Monnaie de Paris a apporté à sa filiale SCI Voie Romaine une partie du terrain pour une valeur d'origine de 1 055 762 €.

## 2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières de la Monnaie de Paris sont principalement composées de fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds action logement et qui sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans. Suite à la modification des statuts de l'établissement, deux filiales ont été créées en 2022 dans le cadre du projet de valorisation immobilière du site de Pessac.

La Monnaie de Paris détient désormais :

- la totalité de la SAS Monnaie de Paris Gestion immobilière, soit 50 000 actions d'une valeur de 1€ et,
- 11 815 000 parts sociales de la SCI Voie Romaine sur 11 815 001 parts sociales d'une valeur de 1€ dont 10 000 000 € n'ont pas été libérées au 31 décembre 2025.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des	Quote-part du capital décaissé (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non	Montant des cautions et avais donnés par la	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de	Observations
				Brute	Nette						
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</b>											
<b>Détail des filiales</b>											
MONNAIE DE PARIS GESTION IMMOBILIERE	50 000	-778	100,00	50 000	50 000				-92		
SCI VOIE ROMAINE	11 815 001	-271	99,99	11 815 001	11 815 001				-636		

La Monnaie de Paris est l'entité consolidante.

## 2.4 STOCKS ET EN-COURS

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés hors taxes à l'inverse des

produits concernant les activités régaliennes qui sont valorisés toutes taxes comprises.

### 2.4.1 STOCKS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Figurent dans cette rubrique tous les stocks de matières premières (métaux fins, déchets...) et consommables plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués, ainsi que ceux, consommés au premier

usage ou rapidement, qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits fabriqués. Les stocks de métaux fins et de déchets de métaux sont valorisés au prix moyen pondéré (PMP).

### 2.4.2 STOCKS D'EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

Figurent dans cette rubrique tous les biens en cours de formation au travers d'un processus de production.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût standard pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenu par multiplication de la quantité standard par le coût standard ;
- du prix standard d'achat pour l'éventuel coût de

« façon » ou sous-traitance ;

- du coût horaire main-d'œuvre standard : produit du nombre d'heures homme standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard ;
- du coût horaire machine standard : produit du nombre d'heures machine standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard.

### 2.4.3 STOCKS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût standard calculé par valorisation des gammes et nomenclatures spécifiques à chaque article. Tous les produits intermédiaires non frappés (bobines, planches, flans, composants) sont valorisés au prix moyen pondéré (PMP).

- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs :

- a) Les produits intermédiaires ou produits semi-finis  
Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :
- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc. réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin) ;

- b) Les produits finis  
Tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

- c) Les kits  
Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tel(s) que précédemment décrit(s) et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

## 2.4.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.

### 2.4.5 PROVISIONS SUR STOCKS

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris comme à Pessac à partir des stocks de produits intermédiaires, de produits finis, de marchandises, de consommables et de fournitures. La dépréciation des stocks est appréhendée par activité.

#### a) Monnaies courantes étrangères

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100 % de leur valeur de stock.

#### b) Monnaies de collection or et argent et traditionnelles

Les monnaies en or et en argent sont des produits à millésime annuel. À la clôture, les stocks des millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100 % de leur valeur en stock en retranchant, pour les produits composés de métaux précieux (or et argent), la valeur métal récupérée au moment de la destruction de ces produits.

Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 80 % de leur valeur de stock en retranchant, pour les produits composés de métaux précieux (or et argent), la valeur métal récupérée au moment de la destruction de ces produits. Les produits de l'année lancés en fin d'exercice ne sont pas provisionnés.

#### c) Produits d'art (hors bijoux)

Les produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté

## 2.5 OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable.

en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33 % sont provisionnés pour leur valeur de stock à -99 % de leur valeur métal pour les produits en or, à -87 % de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100 % de leur valeur de stock pour les produits non métalliques. Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33 % ne sont pas provisionnés. Certaines collections présentant un millésime sont provisionnées selon les mêmes règles évoquées précédemment : les millésimes des années antérieures sont provisionnés pour 100 % de leur valeur en stock en retranchant la valeur métal et concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés à hauteur de 50 % de leur valeur de stock en retranchant la valeur métal.

#### d) Bijoux

L'activité liée aux bijoux étant arrêtée, les articles de bijouterie sont provisionnés à 100 % de leur valeur de stock.

#### e) Cas particulier des articles en prêt

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100 % de leur valeur de stock.

#### f) Cas particulier des articles sans activité

Tous les articles non rattachés à une activité et non mouvementés sur l'exercice sont provisionnés à hauteur de 100 % de leur valeur de stock.

#### g) Autres

En fonction des informations disponibles ou des faits économiques connus par la Monnaie de Paris, la dépréciation des stocks peut être affinée et ajustée.

## 2.6 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- grossistes français et étrangers ;
- détaillants français et étrangers ;
- entreprises privées ;
- particuliers français et étrangers ;
- institutionnels français et étrangers ;
- collectivités publiques.

En principe, les créances relatives aux clients institutionnels et certaines collectivités publiques (les services de l'État français) ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses.

À partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

Clients dont la facture n'est pas réglée			
75 jours après l'échéance	90 jours après l'échéance	180 jours après l'échéance	365 jours après l'échéance
25 %	50 %	75 %	100 %

## 2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions suivantes ont été chiffrées à la date de fin de l'exercice, quel que soit le statut, sur la base d'un calcul individuel :

- indemnités de départ à la retraite : concernent l'ensemble des contractuels et ouvriers d'État présents et avec un taux d'actualisation de 3,96 % ;
- allocations d'Aide au Retour à l'Emploi : concerne l'indemnisation des droits au chômage des ex-salariés de la Monnaie de Paris avec un taux d'actualisation de 3,96 % ;
- rentes amiante : concernent le personnel ayant développé la maladie et reconnu par un médecin expert, avec un taux d'actualisation de 3,96 % ;
- accidents du travail et maladies professionnelles : concernent le personnel à statut dont le risque a été reconnu, avec un taux d'actualisation de 3,96 %.

Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice.

Les litiges ont été provisionnés lorsque le risque était estimé comme avéré. La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, conformément à l'article 321-5 du PCG.

Une provision pour risques et charges a été constituée afin de couvrir les coûts induits par les retours possibles des monnaies de collection.

## 2.8 AUTRES POINTS

Lors de la fabrication des euros courants, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de la Monnaie de Paris. À partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. À son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'en-cours en attente de remboursement apparaît dans la ligne « État, autres créances – remboursement de pièces ».

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'État français et en

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques.

## 2.9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

## 3. DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations (EN EUROS)	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Immobilisations incorporelles						
- Brevets et marques	428 057					428 057
- Logiciels	15 192 674	469 188		33 867	4 438 206	11 189 789
- Fonds commercial	2 710 000					2 710 000
Immobilisations incorporelles en cours	207 834	2 572 636	33 867	207 834		2 606 503
<b>TOTAL</b>	<b>18 538 565</b>	<b>3 041 824</b>	<b>33 867</b>	<b>241 701</b>	<b>4 438 206</b>	<b>16 934 349</b>

Amortissements (EN EUROS)	Cumul au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles				
Brevets et marques	427 821	236		428 057
Logiciels	13 370 762	879 882	4 404 387	9 846 957
<b>TOTAL</b>	<b>13 798 582</b>	<b>880 118</b>	<b>4 404 387</b>	<b>10 274 314</b>

### 3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (EN EUROS)	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Terrains	6 154 703					6 154 703
Agencements et aménagements terrains	83 645					83 645
Constructions	112 143 765	1 612 275	946 707		4 790	114 697 957
Immobilisation remise en dotation	96 173 000					96 173 000
Constructions, installations générales, agencements	9 728 099	1 032 434	1 465 150		144 815	12 080 869
Installations techniques, matériels et outillages industriels	41 343 709	2 038 457	708 561		487 577	43 603 150
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 035 275	27 776				1 063 052
Collections historiques	565 196	121 299				686 495
Collections privées	1 261 152	1 350				1 262 502
Autre matériel de transport	957 945	15 764			269 462	704 247
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 904 595	847 796	264 396			14 016 787
Immobilisations corporelles en cours	4 545 162	1 695 826	2 322	3 384 815		2 858 494
Avances et acomptes immo. corpo		966 681				966 681
<b>TOTAL</b>	<b>286 896 247</b>	<b>8 359 658</b>	<b>3 387 137</b>	<b>3 384 815</b>	<b>906 644</b>	<b>294 351 582</b>

Amortissements (EN EUROS)	Cumul au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul au 31/12/2025
Terrains				
Agencements et aménagements terrains	83 645			83 645
Constructions	55 552 921	4 278 507		59 831 428
Immobilisation remise en dotation				
Constructions, installations générales, agencements	7 737 873	535 117	48 026	8 224 964
Installations techniques, matériels et outillages industriels	34 249 369	1 697 992	396 936	35 550 424
Installations générales, agencements, aménagements divers	464 318	83 700		548 018
Collections historiques	-			-
Collections privées	-			-
Autres matériels de transport	907 717	27 691	268 262	667 146
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 723 375	1 056 393		10 779 768
Immobilisations corporelles en cours	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>108 719 218</b>	<b>7 679 399</b>	<b>713 224</b>	<b>115 685 394</b>

### 3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations (EN EUROS)	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Prêts et autres immobilisations financières						
- Prêt action logement	1 626 360	97 853				1 724 213
- Dépôts de garantie	500	17 902				18 402
- Titres de participations	11 865 000					11 865 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 491 860</b>	<b>115 755</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 607 615</b>

### 3.4 STOCKS ET EN-COURS

Stock (EN EUROS)	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2025	Variation (montant)	Variation (%)
Matières premières, approvisionnements	50 613 756	66 716 651	16 102 895	+32 %
En-cours de production de biens	2 009 776	531 780	-1 477 996	-74 %
Produits intermédiaires et finis	50 197 455	49 849 848	-347 607	-1 %
Marchandises	2 051 234	1 769 776	-281 458	-14 %
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>104 872 221</b>	<b>118 868 054</b>	<b>13 995 834</b>	<b>+13 %</b>
Matières premières, approvisionnements	-3 415 262	-3 124 531	290 731	-9 %
En-cours de production de biens	-	-	-	NA
Produits intermédiaires et finis	-4 659 047	-3 959 601	699 446	-15 %
Marchandises	-1 829 963	-917 379	912 585	-50 %
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-9 904 272</b>	<b>-8 001 511</b>	<b>1 902 761</b>	<b>-19 %</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>94 967 948</b>	<b>110 866 543</b>	<b>15 898 595</b>	<b>+17 %</b>

### 3.5 CRÉANCES CLIENTS

Créances (EN EUROS)	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2025	Variation (montant)	Variation (%)
Clients	19 486 564	10 267 089	-9 219 474	-47 %
Clients factures à établir	1 040 539	8 894 164	7 853 624	+755 %
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>20 527 103</b>	<b>19 161 253</b>	<b>-1 365 850</b>	<b>-7 %</b>
Dépréciations sur comptes clients	529 487	614 631	85 144	+16 %
<b>TOTAL NET</b>	<b>19 997 616</b>	<b>18 546 622</b>	<b>-1 450 994</b>	<b>-7 %</b>

La méthodologie de provisions des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.6.

### 3.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

(EN EUROS)		Montant brut	À moins d'un an	À plus d'un an	
Actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	11 865 000			
	Prêts	1 724 213	213 516	1 510 697	
	Autres immobilisations financières	18 402	-	18 402	
Actif circulant	Autres créances clients (1)	19 161 253	19 161 253	-	
	Personnel et comptes rattachés	37 506	37 506	-	
	État et autres collectivités publiques :	Impôts sur les bénéfices	88 723	88 723	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 830 594	1 830 594	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	902 242	902 242	-
		Divers	283 014	283 014	-
	Débiteurs divers	399 509	399 509	-	
	Charges constatées d'avance	1 295 849	1 295 849	-	
	<b>TOTAUX</b>	<b>37 606 305</b>	<b>24 212 206</b>	<b>1 529 099</b>	

### 3.7 DISPONIBILITÉS

(EN EUROS)	31/12/2024	31/12/2025
<b>À L'ACTIF DU BILAN</b>		
Compte ouvert auprès du Trésor		
Compte à vue	31 497 320	21 348 400
Autres encaissements en cours	143 523	440 016
<b>Sous-total</b>	<b>31 640 843</b>	<b>21 788 416</b>
Autres disponibilités		
Autres comptes à vue	948 390	8 185 176
Caisses	563 426	714 052
<b>Sous-total</b>	<b>1 511 816</b>	<b>8 899 228</b>
<b>TOTAL À L'ACTIF DU BILAN</b>	<b>33 152 660</b>	<b>30 687 644</b>

Selon l'article R121-19 du Code monétaire et financier (livre 1<sup>er</sup>, titre 2, chapitre 1<sup>er</sup>), les fonds de l'établissement public sont déposés au Trésor. La Monnaie de Paris dispose cependant, dans le cadre de ses activités, d'une dérogation de la Direction générale du Trésor et de la Direction générale des finances publiques l'autorisant à disposer de comptes en euros et en devises auprès d'établissements bancaires privés.

### 3.8 FONDS PROPRES

À l'occasion de la création de l'établissement public La Monnaie de Paris, l'État lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « L'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'État attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et Médailles est, à l'exception de l'Hôtel des Monnaies sis au 11, quai de Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement. L'Hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble. »

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation au 31/12/2025
Dotation en capital initiale	150 556 913	150 556 913	-
Dotation complémentaire en capital	10 000 000	10 000 000	-
Report à nouveau	-5 987 461	402 004	6 389 465
Résultat de l'exercice	6 389 465	7 279 938	890 473
<b>TOTAL</b>	<b>160 958 917</b>	<b>160 238 855</b>	<b>7 279 938</b>

### 3.9 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 6 389 465 € a été intégralement affecté au report à nouveau, le solde de ce dernier est de 402 004 € à la clôture de l'exercice 2025.

### 3.10 AUTRES FONDS PROPRES

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies pour lequel l'établissement bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'État à titre de dotation. La loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le bâtiment parisien a été réenregistré et la parcelle de l'an IV transférée.

Au moment du transfert de la parcelle de l'an IV à l'Institut de France, intervenu courant 2008 (cf. 2.2.1), la valeur de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'État (compte 229).

### 3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Reclassement	Solde au 31/12/2025	Variation nette
			Utilisées	Non utilisées			
Risques RH d'exploitation	1 723 962	385 917	30 173	22 354	-1 252 746	804 606	-919 356
Risques RH exceptionnels	3 068 546				-3 068 546		-3 068 546
Risques commerciaux	15 000					15 000	-
Risque de change		21 457				21 457	21 457
Provision autres risques	154 300	130 971	115 407	164 341	459 145	464 668	310 368
Provision pour médailles du travail	377 915		1 567			376 348	-1 567
<b>Sous-total provisions pour risques</b>	<b>5 339 723</b>	<b>538 345</b>	<b>147 146</b>	<b>186 695</b>	<b>-3 862 147</b>	<b>1 682 078</b>	<b>-3 657 644</b>
Provision RH charges d'exploitation		678 492				678 492	678 492
Provision autres charges	459 145				-459 145		-459 145
Provision pour grosses réparations	7 928 392	1 804 488	172 708			9 560 172	1 631 780
Indemnités départ en retraite	1 346 881	132 074	72 913			1 406 042	59 161
Retours Banque de France (en capitaux propres)	9 656 156	54	554 859	1 195 799		7 905 552	-1 750 604
Retours Banque de France (en exploitation)	7 523 180	2 153 233	482 085	1 609 578		7 584 750	61 570
Provision Allocation Aide au Retour à l'Emploi		550 795	197 197		1 252 746	1 606 344	1 606 344
Provision pour maladie professionnelle - rentes amiante			110 869	16 981	1 767 671	1 639 821	1 639 821
Provision pour A.T.M.P			80 498	194 195	1 300 875	1 026 182	1 026 182
<b>Sous-total provision pour charges</b>	<b>26 913 754</b>	<b>5 319 136</b>	<b>1 671 129</b>	<b>3 016 553</b>	<b>3 862 147</b>	<b>31 407 355</b>	<b>4 493 601</b>
Provisions pour risques et charges au passif	32 253 476	5 857 481	1 818 275	3 203 248		33 089 433	835 957

#### PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Ces provisions concernent des risques d'exploitation principalement liés à des litiges prudhommaux, et des risques exceptionnels liés aux accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi qu'aux

rentes amiante. Les provisions relatives à ces rentes ont fait l'objet d'une actualisation, le calcul est basé sur un taux d'actualisation de 3,96 %.

#### PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été actualisée selon la méthode décrite dans le point 2.2.1 à partir

d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer sur la période 2024-2048.

#### INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel quel que soit le statut lors du départ à la retraite. Au titre de

l'exercice 2025, les hypothèses actuarielles ont été ajustées. Le calcul de la provision est basé sur un taux d'actualisation de 3,96 %.

#### PROVISION POUR RETOURS BANQUE DE FRANCE

La Monnaie de Paris constitue à chaque exercice une provision dite retours Banque de France pour couvrir le risque financier de l'émission des monnaies de collections à valeur faciale à hauteur de 10 % des pièces vendues au cours de l'année. La provision pour retours est actualisée annuellement afin de couvrir :

- le coût financier de la perte de marge et de valeur ajoutée (coûts de main-d'œuvre, machine et frais généraux de production), soit le prix d'achat des pièces retournées diminué de la valeur métal récupérée ;
- le coût financier du processus de dénaturation (frais logistiques, frais de tri/déconditionnement, frais d'affinage).

### 3.12 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des activités d'édition particulière et des contrats passés avec des banques centrales

étrangères relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 27 095 398,54€.

### 3.13 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(EN EUROS)		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine	1 611 700	1 611 700		
Emprunts et dettes financières divers		25 408	25 408		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 028 223	14 028 223		
Personnel et comptes rattachés		4 057 318	4 057 318		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 957 211	1 957 211		
État et autres collectivités publiques :	Impôts sur les bénéfices	138 476	138 476		
	Taxe sur la valeur ajoutée	397 069	397 069		
	Autres impôts, taxes et assimilées	493 790	493 790		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 000 000		10 000 000	
Autres dettes		7 492 040	7 492 040		
Produits constatés d'avance		5 598 759	5 598 759		
<b>TOTAUX</b>		<b>45 799 994</b>	<b>35 799 994</b>	<b>10 000 000</b>	<b>-</b>

### 3.14 PRODUITS À RECEVOIR

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Clients, factures à établir	1 040 539	8 894 164
Subvention à recevoir	-	129 459
État, excédent taxes assises sur les salaires	-	-
État, excédent CVAE et CFE	1 004 821	902 242
Intérêts courus à recevoir sur placements	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 045 360</b>	<b>9 925 865</b>

### 3.15 CHARGES À PAYER

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Fournisseurs factures non parvenues	9 068 902	10 785 386
Dettes fiscales et sociales	5 746 291	6 017 327
<b>TOTAL</b>	<b>14 815 192</b>	<b>16 802 712</b>

## 4. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires comprend principalement les produits suivants :

- monnaies courantes françaises et étrangères ;
- monnaies de collection ;
- produits d'art.

Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation, elle fait l'objet d'une couverture de change.

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert des risques et avantages aux clients correspondant généralement à la livraison des produits.

### 4.2 IMPÔTS ET TAXES

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Contribution économique territoriale	850 060	1 010 789	160 729	+19 %
Taxe sur les salaires	881 217	864 801	-16 416	-2 %
Seigneurage	372 204	287 305	-84 899	-23 %
Taxe foncière	604 854	619 031	14 177	+2 %
Autres taxes	1 881 253	1 830 052	-51 201	-3 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 589 598</b>	<b>4 611 977</b>	<b>22 390</b>	<b>0 %</b>

### 4.3 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

(EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Salaires	25 459 690	25 805 897	346 207	+1 %
Charges sociales	10 987 480	11 180 941	193 461	+2 %
<b>TOTAL</b>	<b>36 447 170</b>	<b>36 986 838</b>	<b>539 668</b>	<b>1 %</b>

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Effectif fin de période	492	500
<b>TOTAL</b>	<b>492</b>	<b>500</b>

## 4.4 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Charges financières (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Intérêts de la dette commerciale	2 497	-	-2 497	-100 %
Intérêts de la dette financière	20	1 891	1 871	+9 248 %
Perte de change	733 747	1 150 219	416 472	+57 %
Dotations provisions risque de change	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>736 263</b>	<b>1 152 110</b>	<b>415 846</b>	<b>+56 %</b>

Produits financiers (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Autres produits financiers	41 268	72 498	31 230	+76 %
Gain de change	417 964	211 989	-205 975	-49 %
Reprise provisions risque de change	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>459 232</b>	<b>284 487</b>	<b>-174 745</b>	<b>-38 %</b>

## 4.5 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Charges déplombage, désamiantage et dépoussiérage	169 823	-	-169 823	-100 %
Rentes amiante et préretraites amiante	214 031	-	-214 031	-100 %
Dotations aux provisions pour risques et charges	423 154	-	-423 154	-100 %
Valeurs comptables des éléments immobilisés sortis	33 291	-	-33 291	-100 %
Autres charges exceptionnelles	39 498	-	-39 498	-100 %
<b>TOTAL</b>	<b>879 798</b>	<b>-</b>	<b>-879 798</b>	<b>-100 %</b>

Produits exceptionnels (EN EUROS)	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation en €	Variation en %
Cessions d'immobilisations	4 300	-	-4 300	-100 %
Indemnités perçues	-	-	-	
Reprise provisions pour risques et charges	1 977 591	-	-1 977 591	-100 %
Autres produits exceptionnels	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 981 891</b>	<b>-</b>	<b>-1 981 891</b>	<b>-100 %</b>

Les produits et charges exceptionnels comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2024 en résultat exceptionnels sont dorénavant comptabilisés en résultats d'exploitation.

## 4.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre des appels d'offres lancés par les banques centrales étrangères, la Monnaie de Paris s'engage à hauteur de 15 019 166 € à la bonne exécution des contrats signés à savoir la fabrication des monnaies courantes dans les conditions prévues par le cahier des charges.

Engagements hors bilan donnés (EN EUROS)	31/12/2024	31/12/2025
Position de couverture de change	-	20 313 937
Garanties de soumission de bonne exécution	3 387 677	15 019 166
<b>TOTAL</b>	<b>3 387 677</b>	<b>35 333 103</b>

Engagements hors bilan reçus (EN EUROS)	31/12/2024	31/12/2025
Cautions bancaires fournies par les clients	1 056 895	1 056 895
<b>TOTAL</b>	<b>1 056 895</b>	<b>1 056 895</b>

Certains revendeurs ont contracté des cautions bancaires afin de bénéficier de délais de paiement.

Crédits photos : Monnaie de Paris - Olivier Berhaut, Marine Palmesani, Sixtine Le Torc'h, Philibert Blanquet /  
Martin Argyroglo / Sylvain Dubois / Edouard Elias H&K / Valentin Folliet / Micha Henrotte H&K / Victor Point H&K /  
Didier Plowy / Stilling Photography.



11, quai de Conti, 75006 Paris  
[monnaiedeparis.fr](http://monnaiedeparis.fr)